

**COMPTE RENDU DE DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 AOUT 2020**

Etaient présents : Mrs et Mme GRANTURCO – GABREAU – GUERIN – LENGART – PEREZ – LE NAIL – PERRAULT – CAILLE – RACLOT-MARAIS – HORENT – VIGNET – MENARD – MANOURY – TREGOAT – GIROT – GOSSELIN – GUERARD – BESNIER - BONNIEUX

Pouvoirs : Mr RONSSIN pouvoir à Mr PEREZ,  
Mr PILASTRE pouvoir à Mme LE NAIL,  
Mme GRASSI pouvoir à Mme GABEAU,  
Mme VINCENT pouvoir à Mme GUERARD

**N° 26/20 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr GRANTURCO**

Monsieur Olivier GUERIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**N°27/20 : ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU : Rapporteur Mr GRANTURCO**

Monsieur BESNIER Arnaud souhaiterait que les questions diverses puissent faire l'objet d'un rapport dans le compte rendu. Monsieur le Maire lui indique que cela peut être réalisé et souhaiterait connaître l'avis général sur l'adoption des comptes rendus, tels qu'ils existent, si cette disposition est retenue : accord à l'unanimité.

Après délibération, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

**N°28/20- 1 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
ACADEMIE DES SPORTS DE COMBAT : 300 €

**N°29/20 – 2 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
AMICALE APE PRIMAIRE : 10.824 €

**N°30/20 – 3 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 2.000 €

**N°31/20 – 4 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL : 500 €

**N°32/20 – 5 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
ANCIENS COMBATTANTS 35-45 : 500 €

**N°33/20 – 6 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (Mr HORENT ne prend pas au vote), attribue la subvention suivante :  
APAEI DE LA COTE FLEURIE : 500 €

**N°34/20 – 7 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
ASPEC : 400 €

**N°35/20 – 8 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
ASSO LES 21 KMS MER, MONTS ET MARAIS 1.300 €

**N°36/20 – 9 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (Mrs GRANTURCO et BESNIER ne prennent pas part au vote) attribue la subvention suivante :  
ASS SYNDICALE MARAIS BLONVILLE : 2.000 €

**N°37/20 – 10 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG : 250 €

**N°38/20 – 11 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
ASSOCIATION DE PALEONTOLOGIE 6.000 €

**N°39/20 – 12 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (Mrs et Mmes GRANTURCO, TREGOAT, RACLOT – MENARD – PERRAULT ne prennent pas part au vote) attribue la subvention suivante :  
ASSOCIATION SPORTIVE VILLERS-HOULGATE 15.000 €

**N°40/20 – 13 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
ASSOCIATION VALENTIN HAUY 200 €

**N°41/20 – 14 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
BIBLIOTHEQUE DE VILLERS 1.200 €

**N°42/20 – 15 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (Mr PEREZ ne prend pas part au vote), attribue la subvention suivante :  
CERCLE NAUTIQUE VILLERSOIS 7.400 €

**N°43/20 – 16 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
COLLEGE ANDRE MAUROIS 1.200 €

**N°44/20 – 17 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (Mrs et Mmes VIGNET, GUERIN, RACLOT ne prennent pas part au vote), attribue la subvention suivante :  
COMITE DE JUMELAGE 1.500 €

**N°45/20 – 18 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
CROIX ROUGE FRANCAISE 200 €

**N°46/20 – 19 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
DSRKCCF 500 €

**N°47/20 – 20 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 LES AMIS DU MONT CANISY 1.000 €

**N°48/20 – 21 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 PETANQUE CLUB DE VILLERS 600 €

**N°49/20 – 22 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 SNSM DE LA TOUQUES TROUVILLE 5.000 €

**N°50/20 – 23 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 SOCIETE DES COURSES DU PAYS D'AUGE 800 €

**N°51/20 – 24 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 TENNIS CLUB DE VILLERS 1.800 €

**N°52/20 – 25: SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (Mmes et Mrs LE NAIL, PEREZ ne prennent pas part au vote), attribue la subvention suivante :

UCIA : 5.000 €

**N°53/20 – 26 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (Mme VINCENT pouvoir à Mme GUERARD, ne prend pas part au vote), attribue la subvention suivante :  
 VILLERS ACCUEIL 900 €

**N°54/20 – 27 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 VILLERS ANIMATION ET LOISIRS 2.500 €

**N°55/20 – 28 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 MFR VIMOUTIERS 50 €

-----  
 Monsieur Arnaud BESNIER souhaiterait qu'un rapprochement puisse être envisagé avec ces institutions, voire un partenariat. Accord de l'assemblée.  
 -----

**N°56/20 – 29: SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 MFR LA POMMERAYE 50 €

**N°57/20 – 30 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (Mr MENARD ne prend pas part au vote) attribue la subvention suivante :  
 CFA BATIMENT CAEN 50 €

**N°58/20 – 31 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 IMAGE ET CREATION 500 €

**N°59/20 – 32 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (Mme GIROT ne prend pas part au vote), attribue la subvention suivante :  
 AJV 2.200 €

**N°60/20 – 33 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 DH COACHING 300 €

**N°61/20 – 34 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 PRIX LITTERAIRE PRENIUM 1.600 €

**N°62/20 – 35 : SUBVENTION 2020 : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :  
 DAME BLANCHE 1.300 €

-----  
 Mme GUERARD signale que l'AMAS n'a pas de subvention. Un débat s'engage entre Mr GUERIN et Mme GUERARD et il est fait part qu'il n'y a pas eu oubli et qu'aucune subvention n'est proposée pour l'AMAS.  
 -----

**N°63/20 : VIREMENT DE CREDIT : Rapporteur Mr GUERIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte le virement de crédit suivant :

Section de Fonctionnement :

Cpte 6238 – divers	-	18.000 €
Cpte 6574 – Subventions aux Associations	+	18.000 €

**N°64/20 : PARTICIPATION FILM BRIGADE PIRON : Rapporteur Mr GUERIN**

Monsieur Vincent POUCHIN a réalisé un documentaire sur la Brigade Piron et son cheminement lors de l'été 1944.

A cette occasion, des prises de vues, concernant Villers sur Mer, ont été extraites des archives belges.

Ce documentaire de 52 minutes est donc un mélange d'images d'époque, de témoignages et d'images actuelles.

Villers sur Mer, comme d'autres communes, est mise à l'honneur et dans le cadre du financement de ce projet, comme d'autres communes, il est proposé d'abonder comme Trouville sur Mer à hauteur de 3000 €.

Ce film sera présenté – si la situation sanitaire le permet- aux Villersois et aux écoles par Monsieur Vincent POUCHIN.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cette participation financière à hauteur de 3000 € avec la Société TRIANGLE 7, producteur du film de Mr Vincent POUCHIN;
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

### **N°65/20 : ADMISSION EN NON VALEUR : RAPPORTEUR Mr GUERIN**

A la demande du Trésor Public, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur certaines sommes irrécouvrables pour différents motifs, selon état joint du Trésor Public.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- admet ces sommes présentées par le Trésor Public en non-valeur ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- 1- Monsieur le Maire indique que les préparatifs sur les célébrations de la Libération de Villers sur Mer le 22 Août sont en cours. Les grandes lignes sont arrêtées comme tout à chacun a pu le lire lors de l'invitation-programme (reçue par tous les conseillers) mais qu'il convient d'affiner le protocole, en fonction des Elus qui seront présents, notamment ceux hors Villers.
- 2- La déclaration d'intégrité et de probité est ouverte à la signature de tous les conseillers municipaux et Monsieur le Maire indique que dans un délai de quelques jours elle sera rendue publique avec la liste des signataires.
- 3- Règlement intérieur : Un projet écrit sera proposé à tous les membres du Conseil Municipal, pour présentation au prochain Conseil Municipal.
- 4- Mr Jérémie GOSSELIN interroge la Municipalité sur la suppression de la permanence Croix Rouge. Monsieur GRANTURCO lui indique que tout le domaine social se doit d'être remis à plat et que dans la future organisation il faudra envisager comment la Croix Rouge peut s'insérer dans cette structure plus efficiente.  
Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un référent local des urgences sociales est en cours de nomination.
- 5- Madame GUERARD fait part, au nom de l'opposition de la position « scandalisée » suite à un courrier envoyé par le CCAS à une famille d'une personne de 89 ans qui réside à la VE MAINE, pour lui indiquer qu'elle ne pouvait plus rester dans cet immeuble vu le niveau GIR.

Un débat s'enchaîne entre Mme BONNIEUX – Mme LENGLART – Mme GABREAU – Mme GUERARD et Mr GRANTURCO, Maire.

Monsieur le Maire compte sur l'expertise générale des conseillers municipaux pour améliorer la sensibilisation des familles sur les problèmes que peuvent rencontrer les personnes perdant leur autonomie et les difficultés à rester à la Vé Maine. A l'unanimité, il est décidé de mettre en œuvre une nouvelle procédure et Mme LENGLART précise que le règlement intérieur sera revu.

Un effort collectif sera donc réalisé en concertation avec tous les acteurs pour parfaire la communication auprès des familles et des personnes concernées de la Vé Maine.

La séance est levée à 22 heures